

L'ESSENTIEL

Lettre d'information de l'Union des Maires de Seine-et-Marne - N°1 - Janvier 2009

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Au terme d'une directive européenne de 2004, tous les États membres de l'UE devront être en mesure de délivrer sur l'ensemble de leur territoire un passeport biométrique à partir du 28 juin 2009. D'ici là 2000 mairies, dont 29 en Seine-et-Marne, seront équipées du matériel nécessaire. Le Sénat a augmenté l'aide à ces communes de 3200 à 5000 €.

Qu'il s'agisse d'un renouvellement ou d'un premier passeport, on pourra désormais effectuer sa demande dans n'importe quelle mairie équipée, quel que soit le lieu de son domicile, munie des documents nécessaires. Le coût d'un passeport biométrique passera de 60 à 89 €.

MARCHÉS PUBLICS

Le seuil en dessous duquel un marché public peut-être conclu sans aucune procédure sera relevé de 4 000 à 20 000 € ce qui permettra notamment aux collectivités locales de s'adresser de gré à gré à des fournisseurs locaux. Le seuil de publicité à 90 000 € propre au cadre des marchés publics sera supprimé. Surtout le seuil au-delà duquel s'applique obligatoirement la procédure d'appel d'offres pour les marchés de travaux sera relevé de 206 000 € à la hauteur du seuil européen de 5 150 000 €.

FUSION ANPE-UNEDIC

Le nom de l'organisme issu de la fusion entre l'ANPE et l'Unedic : **Pôle emploi**. Son objectif est de concentrer dans un même lieu toutes les aides pour trouver un emploi. D'ici fin 2009, 100% des agences devraient être opérationnelles.

CHIENS MÉCHANTS

La loi du 20 juin 2008 a durci les dispositions pénales qui s'appliquent aux propriétaires de chiens en cas d'homicide involontaire causé par l'animal.

Le propriétaire ou le détenteur de l'animal au moment des faits peut être condamné à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

SDRIF

Le projet de SDRIF a été adopté par le Conseil régional le 25 septembre dernier. Une rencontre récente entre François Fillon et Jean-Paul Huchon a permis d'aplanir les divergences entre l'État et la Région, il n'y aurait donc plus vraiment d'obstacle à son approbation. Un accord pourra intervenir dans quelques mois, il faut désormais trouver une coordination entre le SDRIF, le Grand Paris et les dispositions du Grenelle 2.

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GRÈVE

À l'occasion du 91^e Congrès des maires de France, le Président de la République a indiqué qu'il était prêt à revoir les modalités d'application de la loi, en particulier pour les communes rurales. Par ailleurs, les procédures engagées à l'encontre des maires par les préfets devant les tribunaux administratifs devraient être suspendues pour les communes n'ayant pu mettre en place le service minimum prévu par la loi.

TAXE PROFESSIONNELLE

Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, tous les investissements nouveaux des entreprises seront totalement et définitivement exonérés de taxe professionnelle. Ces investissements n'entreront tout simplement pas dans l'assiette de l'impôt. L'État compensera aux collectivités locales le manque à gagner à hauteur de 10% ce dégrèvement.

ÉDITO

J'ai le plaisir de vous adresser le premier numéro de "L'Essentiel" lettre électronique destinée à l'ensemble des communes de Seine-et-Marne. Chaque mois, cette lettre d'information éditée par votre Union des Maires, fera le point sur l'actualité des collectivités locales et plus particulièrement de la Seine-et-Marne.

J'ai souhaité ainsi vous donner une information concrète, pratique et quasiment en temps réel, en allant à "l'essentiel" !

Cette nouvelle lettre que vous recevrez dix mois de l'année, répond à une volonté de proximité et de service à l'ensemble des maires du département.

En ce début d'année, le Bureau de l'UMSM vous présente ses vœux les plus chaleureux pour 2009.

Michel HOUEL

Président de l'UMSM

FORTE NOTORIÉTÉ DU MAIRE

Si les français sont 83% à connaître le nom de leur maire, ce chiffre chute lorsqu'il s'agit du nom des présidents du Conseil général et du Conseil régional. Quant au président de la structure intercommunale, ils sont 38% à connaître son nom.

Par ailleurs ils ont une image très positive de l'appartenance de leur commune à une structure intercommunale. Ils sont 89% à penser que c'est une bonne chose en matière de transports collectifs, 87% en matière de déchets ou de vie sociale, culturelle et sportive. Le moins bon résultat est obtenu en matière de développement économique et d'emploi.